

# COMITE REGIONAL de NATATION du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Maison Départementale des Sports - 200, avenue du Père Soulas  
34094 MONTPELLIER Cedex 5

☎ : 04.67.41.78.31 - 📠 : 04.67.41.78.03

E mail : [FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr](mailto:FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr)

## PROCES-VERBAL de l'A.G. TECHNIQUE Du 18 novembre 2000 à Mèze - 9 h 15

### Clubs représentés :

AUDE	Voix	HERAULT	Voix	GARD	Voix	P.O.	Voix
Carcassonne	5	Agde	4	Alès	11	Amélie les Bains	3
Castelnaudary	4	Béziers ASCB	2	Bagnols	3	Canet	12
Limoux	3	CN Biterrois	12	Beaucaire	4	Ceret	4
Montréal	2	Clermont l'Hérault	3	Hippo de Nîmes		DC Perpignan	3
Narbonne CNN	5	Frontignan	5	La Grand Combe		EN Perpignan	4
Quillan	4	Montpellier ASPTT	9	Laudun CNL90	4	Font Romeu	4
Trèbes	4	Montpellier PN	6	Nîmes	17	Saint Estève	9
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	Montpellier UC	8	Saint Gilles	2	CN St Cyprien	7
		Montpellier Synchro	7	Salindres	3	AS St Cyprien	4
		Montpellier WP	4	<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50</b>
<b>LOZERE</b>	<b>Voix</b>	Pézenas	5				
Mende	6	DC Sètois	6				
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	DFC Sète	8				
		<b>TOTAL</b>	<b>79</b>				

**Nombre de voix représentées 206 sur 246.**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Elle est présidée par Mr Gastou (Président) assisté de Mr Vayeur (Secrétaire).

Pas de modifications à l'ordre du jour.

Assistent aux travaux :

Monsieur RIGAL, Maire Adjoint de Mèze,

Monsieur JACQUOT représentant le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

### 1.- Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Les divers rapports que vous avez en possession abordent, sans exception, tous les secteurs de l'activité de votre comité. Pour éviter toute répétition, je ne les aborderai pas. Par contre évoquer le passé et penser à l'avenir me paraît nécessaire. Dire que dans 43 jours nous aborderons le 3<sup>ème</sup> millénaire est une lapalissade, qui me permet de faire le point sur notre comité. Né en 1926, s'appuyant sur des animateurs fixés à Sète, Cerbère, puis Perpignan, Nîmes, Béziers, Agde, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Montpellier, la natation en Languedoc Roussillon ne prit vraiment son essor qu'en 1945, au lendemain de la libération. Comment vécu le Comité Régional :

Des compétitions estivales (juillet, août)

Des Programmes simples, compris par tous, (1 rencontre de WP, et quelques courses d'animation)

Un championnat Régional sur 1 réunion, puis 2, puis 3.

Un championnat de France où les engagements étaient volontaires.

Et l'ensemble de cette situation :

Une activité administrative, simple, réduite

Pas de siège, pas de matériel, pas de salarié

Une fédération qui prenait en charge les Championnats Régionaux, les réunions statutaires

Des réunions et des A.G. dans les arrières salles de Café ou de Brasserie

Ainsi vécu le CR jusqu'à l'apparition des bassins d'hiver, l'autorisation accordée aux minimes de nager des 100 m (saison 1955)

La suite vous la connaissez :

Multiplication des bassins d'hiver (plus de 40 en L.R.)

Multiplication des bassins extérieurs (plus de 70 en L.R.)

Apport conséquent des « mille piscines »

Augmentation du nombre de structures, des licenciés,

Apparition de la natation d'hiver avec ses propres compétitions,

Une natation estivale qui sombre, mais qui renaît à compter de 1985.

Une natation synchro toujours en développement

En water-polo, moins de clubs, mais plus de qualité

Une informatisation qui depuis 1984 se cherche encore,

Et bien entendu,

Des moyens financiers nouveaux, plus importants,

Des responsables accrues pour tous les dirigeants,

Nécessité d'avoir un siège, un salarié

Des performances de qualité, des cadres compétents,

Apparition de la notion de résultat pour obtenir les subventions,

Des difficultés de tous ordres pour l'obtention de créneaux horaires des bassins.

Voilà les conditions dans lesquelles nous aborderons le 3<sup>ème</sup> millénaire, avec à votre actif, et cela est le fruit et le résultat de vos activités, de votre travail, à quelques niveaux que ce soit.

⇒ Un siège aujourd'hui trop étroit,

⇒ Un matériel informatique,

⇒ Des responsables qualifiés et compétents, toujours à la recherche de connaissances nouvelles,

⇒ Quelques moyens financiers

⇒ Un réel potentiel sportif.

Alors demain, de quoi sera-t-il fait ?

A titre personnel je crois qu'à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire, je peux écrire avec certitude que toutes les instances club, comité, fédération seront obligées de prioriser :

- **La Formation** de tous les acteurs de la vie associative, mais encore faut-il améliorer les communications internes pour appeler à Candidature,
- **Le Développement** des Journées de Détection et d'Évaluation, et surtout le suivi des sportifs avec des moyens appropriés,
- **La Création de Camps d'Entraînement** en été au détriment des sélections classiques, et ce, pour des raisons financières.

D'autre part, les Instances Statutaires devront maîtriser la montée et la poussée des secteurs Loisirs et Ludique dans les bassins,

Enfin, dans un monde où l'argent contamine tout, même les combinaisons,

Dans un monde où les résultats sont déterminés par les masses financières

Dans un monde où l'argent est nécessaire pour le développement du SPORT, mais où il est évident qu'il en faudrait encore plus, avec une autre répartition et une autre réorientation, il est clair que la défense de la loi du 01.07.1901, base et fondement de la 3<sup>ème</sup> république que la défense du mouvement associatif, seront déterminantes face à ceux qui depuis peu, grâce à vos talents, à vos expériences, à votre esprit de défricheur, ont compris qu'à travers notre discipline, il était possible d'y implanter un esprit lucratif.

Face aux requins qui se profilent à l'horizon, il vous appartient, il nous appartient, si nous voulons conserver notre patrimoine, nos acquis, notre sens du social, de développer les qualités de solidarité, de mutualisation.

Afin d'être certain que de cette manière la natation en Languedoc Roussillon aura de beaux jours devant elle.

**2.- Approbation des P.V de l'A.G du 20.11.1999 à Castelnaudary et des Comités Directeur du 20.11.1999, 18.03.2000, 5.06.2000, 12.07.2000, 14.10.2000 :**

Pas d'amendement, pas de modification.

Ces procès verbaux sont adoptés à l'unanimité des présents.

**3.- Approbation des Rapports :**

**3.1 Moral et d'Activité : (par J. VAYEUR)**

Rectifier le dénombrement des licences PO/Lozère (inversion).

Interventions du club de St Cyprien : Le classement général régional (46 sur 51) des clubs ne correspond pas à la réalité

*Réponses de Mr LAHANQUE et du Président* : Votre classement (CNC de Natation - Spécial Règlements page 63) établi par informatique, ne prend en compte que les points attribués aux licenciés. Le classement propre aux clubs de synchro vous placera au niveau national dans les 15 premiers.

Sous ces réserves rapport adopté à l'unanimité des présents.

**3.2 Rapport de la Commission natation et technique (par C. RICOME)**

Interventions de Mr PRECLOUX : il aurait aimé que le Président de la Commission Sportive, n'oublie pas de citer dans son rapport Nadine ROLLAND qui, quoique Canadienne a participé aux J.O. de Sydney.

De Mr LAGRAVE : le rapport est bien, mais il ne faut pas oublier les autres licenciés. Sur les résultats condensés dans le document accompagnant ce rapport, il aurait été utile de joindre quelques tableaux statistiques.

De Mr ANGOT : Le CNC Alès est Champion de France Minimes Filles en relais et il aurait juste de le mettre plus en valeur dans ce document.

De Mr DE LUCA : C'est un bon rapport sur 2 pages, mais il faut toujours recherché l'amélioration. Il précise également que comme Nadine ROLLAND, un nageur de Saint-Estève participait aux JO de Sydney, s'agissant d'un jeune tunisien Oussama MELLOULI, et que celui-ci a également été oublié dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité.

**3.3 Rapport de la Commission de Water-Polo (de T. MAURO)**

Pas d'observation. Rapport adopté à l'unanimité des présents.

**3.4 Rapport de la Commission de Natation synchronisée (par D. LAHANQUE)**

Intervention du Président du Club de St Cyprien : Omission de certains résultats. (Résultats de la Coupe de France des Régions, Formation).

*Réponse* : le document réalisé par le Secrétaire Général sur les résultats reprend pratiquement tous les résultats annuels de Natation Synchronisée.

**3.5 Rapport de la Commission de la Natation Estivale (A. PACCHIANA)**

Adopté à l'unanimité des présents.

**3.6 Rapport de la Commission Natation Eau Libre (par J. TUSET)**

Confirmation par Mr TUSET de la 1<sup>ère</sup> place au niveau national.

adopté à l'unanimité des présents.

**3.7 Rapport de la Commission des Officiels (par G. NURIT)**

Communication de Mr NURIT : suppression des « faux départ » dans toute compétition officielle. En compétition d'animation la même règle est appliquée, sauf si l'organisation en décide autrement. Des efforts notoires ont été réalisés dans les PO (remerciements).

Pour Mr DE LUCA : Nous avons un nombre important d'officiels, mais pour la Coupe de France des Régions nous avons eu des difficultés à constituer un jury.

*Réponses de Mr GASTOU* : La FFN est passé par dessus le Comité et les clubs de Narbonne pour désigner la Ville de Narbonne comme ville organisatrice. A la limite cette compétition ne nous concernait pas, puisque les 2 signatures du cahier des charges étaient La FFN et la Ville de Narbonne.

Proposition de Mr JARROUSSE ([voeu à transmettre à la FFN](#)).

Proposition retenue.

#### **4.- Approbation des Calendriers et Règlements saison 2000.2001 :**

**4.1 Sur le Mémento propre** à toutes les disciplines, adopté, sous réserve des modifications suivantes (nés en 91 et non en 90)

- ajouter aux droits de mutation des séries « Mondiale, Européenne, Promotionnelle 10.000,00 F, Nationale ».

**4.2 Calendrier natation Synchro** (élaboré par les clubs de synchro)

Joint avec le rapport de la synchro.

**4.3 Calendrier Water Polo** (région, zone, N3 N4)

En cours d'application et de réalisation.

**4.4 Calendriers Sportif et Programmes sportifs de la Natation Course :**

**Présentation** par le C.T.S. Coordonnateur du Calendrier sportif 2000 / 2001 et des règles de participation et de qualification pour les différentes compétitions fédérales. (Documents Joints).

**Rappel** concernant les règles de participation par rapport à la notion de série, et la notion de « tremplin » (Ex : La qualification pour le niveau IR ne peut être obtenue que sur la base de performances réalisées sur le circuit région, dont les dates de compétitions sont fixées par le FFN).

**Précisions** données sur les lieux et dates des différentes compétitions inscrites au calendrier régional (Circuit Régional, Circuit Inter régional.....).

Informations concernant les compétitions scolaires et universitaires (Championnats d'Académie UNSS et FFN et Championnats Inter académiques FNSU).

**Distribution** du programme des Championnats académiques UNSS du 31.01.2001 à Narbonne, aux clubs présents et intéressés (Mise en garde concernant l'organisation et la présence d'officiels fédéraux sur cette compétition organisée en semaine sur deux réunions).

**Précision** sur les nouvelles règles des départ fixées par la FFN ( Plus de faux départ pour les compétitions individuelles et de relais, un faux départ autorisé pour les compétitions par équipe - **Cf** : page 11 du spécial règlement fédéral 2000 / 2001).

**Discussion** concernant les difficultés rencontrées pour obtenir à titre gracieux les piscines pour l'organisation de nos compétitions (N, IR, R et D).

Christian RICOME, regrette que tous les documents établis par Thierry JAMET n'aient pas été joints aux calendriers et programmes sportifs figurant dans le document de l'AG.

*Réponse* : Au regard des questions sans cesse posées par les clubs, Thierry JAMET a jugé nécessaires d'établir de tels documents, mais l'édition de ces documents n'a pu être réalisée que la veille de l'AG.

Thierry en accord avec les membres de l'assemblée **accepte de joindre au PV de l'AG l'ensemble des documents préparés par ses soins.**

Emmanuel MIGNEREY intervient pour remercier le CTS Coordonnateur pour la qualité de sa présentation et la clarté de son exposé.

Calendriers sportifs et programmes et règlements sportifs 2000 / 2001 sont adoptés à l'unanimité des Clubs présents.

#### **5.- Examen et Approbation des Comptes et des Bilans Financiers de l'exercice 1999.2000 :**

**Intervention de Monsieur Marcel BRITTO, expert-comptable :**

Qui remercie Mr BRUNETON, Trésorier du Comité, pour son étroite collaboration, son dévouement, son sérieux et surtout sa compétence.

Grâce à son concours il m'est possible de vous présenter aujourd'hui les comptes de l'exercice 1999.2000.

Je n'oublie pas également votre Président, Mr GASTOU, qui par la maîtrise des dossiers, sa gestion prudente et combien vitale des Finances, a su m'éclairer quand cela était nécessaire.

Enfin je remercie votre secrétaire, Mr VAYEUR, ainsi que toute l'équipe administrative pour leur agréable collaboration tout au long de l'exercice écoulé.

**Situation des Comptes au 30.09.2000 :**

(voir document financier en annexe)

Compte tenu Que votre endettement financier est nul,

Que votre situation financière est saine,

Que votre couverture des investissements est excellente,

Que le coût annuel de votre emploi-jeune (fédéral) se situe entre 40 et 50 000F,

Que pour les investissements à renouveler vous disposez de 123929 F

Que l'actualisation des fonds de réserve et de roulement fixés par les AG précédentes s'impose, en égard à la dépréciation de l'argents (2 % par an sur 5 ans)

Que vous devez prévoir un nouveau transfert des charges fédérales (bureau élargi de la FFN du 6.10.2000) environ 50 000 F

Vous pouvez disposer d'une somme de : 102 062 F.

Autres réserves 305 586 F moins (revalorisation fonds 82 400 F, plus transfert ffN 50 000 F plus déficit exercice 71 124 F)

Montant qu'il convient à l'assemblée Générale d'affecter ou de répartir.

Le Président remercie Mr BRITTO pour son exposé et les conseils prodigués à l'assemblée.

Intervention de Monsieur OFFREDI : relève l'augmentation sensible des frais de fonctionnement, des frais de déplacement par rapport à la saison écoulée.

Propos considérés comme excessifs et durs par Mr Marcel BRITTO, en égard à l'activité du Comité, pièces comptables à l'appui.

Intervention de Monsieur Pascal VENGUD : Pourquoi avoir prêté 80 000 F à la FFN ?

*Réponse* : Prêt sur 5 ans à 3 % pour conception et achats de nouveaux logiciels (voir PV du CD du 9/10/1999.

Intervention de Monsieur Gérard PORTE : Selon lui le comité directeur ne vit pas et ne travaille pas, pas de formation, pas de discussion. Des propositions non discutées non élaborées.

*Réponse du Président* : Le budget prévisionnel a été examiné par le CD du 14.10.2000. Pas d'observations. Adopté à l'unanimité. Si un budget n'est pas maîtrisé en amont, il est difficile de le contrôler. Sachant que le comité ne dispose pas de ressources propres, que toutes les recettes de l'exercice précédent peuvent subir des fluctuations importantes, voire supprimées, que toutes les subventions font l'objet de contrôle après leur exécution, et que toutes justifications sont exigées, il serait dangereux de vouloir copier des budgets et des principes dont les caractéristiques sont différentes de celles dont bénéficient le mouvement associatif et qu'il faut essayer de préserver.

Soumis au vote, les comptes et bilans financiers de l'exercice 1999.2000 sont adoptés à l'unanimité des présents.

## **6.- Approbation du budget prévisionnel 2000.2001 :**

**6.1 Budget prévisionnel** - adopté

**6.2 Application des statuts** : Fixation de la part régionale de la licence pour la saison du 15.09.2001 au 15.09.2002.

Pour les 10 ans et moins : 35 F

Pour les 11 ans et plus : 55 F

Proposition adoptée à l'unanimité des Présents.

## **7.- Remise de Récompenses Fédérales et Régionales :**

### **7.1 Récompenses Fédérales :**

MEDAILLES DE VERMEIL :

Monsieur Jean Paul BRUNETON.

MEDAILLES D'ARGENT :

Monsieur Joseph BRITTO.

MEDAILLES DE BRONZE :

Monsieur Roger AZAM, Monsieur Thierry JAMET.

DIPLOMES DE RECONNAISSANCE :

Madame Barbara LEVEQUE, Monsieur Jacques TUSET.

### **7.2 Récompenses Régionales :**

POUR LA MEDAILLE D'OR : Simon DUFOUR, athlète de haut niveau sociétaire du CNC ALES, pour sa qualification aux Jeux Olympiques 2000 à SYDNEY.

Gérard PORTES du NC Nîmois.

POUR LA MEDAILLE DE VERMEIL : Chantal GLEIZON du CNC Alès, Jacky VAYEUR du CN Biterrois et Roger AUDOURENQ de l'ASPTT Montpellier.

POUR LA MEDAILLE D'ARGENT : Dominique HAON du CN Biterrois, Jacques RIERA du Montpellier UC, Emmanuel MIGNERIEY de Canet Natation 66, Pierre RODAU du DC Amélie Palalda, PAULOU Christiane du CN Montréal, HARDY Patrick du NC Nîmois, DUMOTIER Eric du SO Bagnols, VIALA Charles de l'AS Salindres et DIEZ Anne Marie du CN Saint ESTEVE.

POUR LA MEDAILLE DE BRONZE : PALANCADE Monique des DFC Sète, PEISSON Michel des DFC Sète, Aimé STEPHAN de l'AS Salindres, NORGET Patrick du NC Nîmois, Lucie

TORTAJADA de l'ASPTT Montpellier, Catherine GONIN, de l'AS Villeneuve, Jean-Charles FERAUD de Beaucaire AC, Jean-Marie MONTAGNE de Canet Natation 66, Serge FONTA de l'Agde ASS, Elisabeth NAAMAR de la Grand'Combe, Joseph RANC de Montpellier PN, Jean Pierre FAYE de Montpellier UC, Jacques TUSET du Montpellier UC, Véronique GUMY de Montpellier NS et Mathieu GARCIA de D Clermont l'Hérault.

Monsieur Gérard PORTES considère inutile de récompenser des dirigeants si, ces récompenses sont remises collectivement et non individuellement.

*Réponse du Président* : Premièrement il ne faut pas généraliser. Deuxièmement cette méthode est utilisée par la FFN et aucun délégué, y compris ceux du Languedoc Roussillon ne se sont élevés contre ce procédé qui consiste uniquement à gagner du temps.

#### **8.- Remise d'une Récompenses Honorifique :**

à Mademoiselle Cécile JEANSON

à Monsieur Simon DUFOUR

pour leur sélection aux JO de Sydney.

Avec beaucoup d'émotion Mrs L. DE LUCA et T. JAMET lisent les courriers de ces deux athlètes, courriers dans lesquels ils expriment leur reconnaissance et leurs remerciements.

Remise d'une Récompense Exceptionnelle à Monsieur Edmond PORTES ancien entraîneur de Nîmes, ancien joueur de Water Polo, technicien de qualité, mais qui aujourd'hui a cessé toute activité.

#### **9.- Examen des vœux :**

*9.1 Vœux de l'ASPTT de Montpellier :*

Présentation des observations et des décisions prises lors du CD régional du 14.11.2000.

Adoption à l'unanimité du document joint au Spécial AG.

*9.2 Vœux de Bédarieux NC :*

Présentation des observations et des décisions prises lors du CD régional du 14.11.2000.

Adoption à l'unanimité du document joint au Spécial AG.

*9.3 Vœu du Gard :*

La transmission de ces vœux n'ayant pas respecté les délais pour être étudiés en Comité Directeur et présentés à l'AG, Monsieur PORTES réclame que ces documents ne soient pas abordés dans le cadre de cette AG.

Monsieur GASTOU présente rapidement les réponses qui auraient pu être apportées si ces vœux avaient été transmis dans les délais et traités en amont au sein du Comité Directeur Régional réuni le 14 octobre 2000 à Montpellier.

[Les documents seront joints au PV de cette Assemblée Générale.](#)

#### **10.- Intervention de :**

Monsieur JACQUOT, représentant Monsieur le Directeur Régional pris par d'autres obligations,

*Constate* que notre Assemblée Générale est très fournie, animée, preuve s'il le fallait que c'est un comité vivant, soucieux de son avenir.

*Relève* que les documents mis à la disposition des délégués sont de qualité, très instructifs et représentent un énorme travail.

*Souligne* la bonne gestion financière du Comité confirmée par l'expert comptable,

Et *souhaite* aux membres de l'assemblée de continuer en toute sérénité ses travaux.

Monsieur RIGAL : Maire adjoint à la ville de Mèze,

Nous souhaite la bienvenue dans la ville de Mèze, et nous remercie de l'avoir choisie pour y tenir notre assemblée générale.

Rappelant que Mèze est une ville très sportive, abritant des champions nationaux, il conclue en espérant que les travaux de notre assemblée générale seront fructueux et riche de promesses pour la natation en Languedoc Roussillon.

L'ordre du Jour étant épuisé

La séance est levée à 16 h 30

Le Président

# VŒU du Comité du Languedoc Roussillon

Les représentants des Clubs du Languedoc Roussillon réunis en Assemblée Générale Technique le Samedi 18 novembre 2000 à Mèze :

Constatent une fois encore que la FFN a signé le Cahier des Charges concernant l'organisation de la Coupe de France des Régions à Narbonne

Les 8 et 9 juillet 2000

Avec la Ville de Narbonne uniquement,

Sans que pour autant le Comité Régional, les 2 clubs Narbonnais en aient été au préalable informés.

Pour éviter à l'avenir toutes sortes de litige, les représentants des clubs du Languedoc Roussillon exigent :

- a) Que la FFN modifie la préambule de son cahier des charges, en incluant au moins une instance statutaire,
- b) Que toute demande d'organisation de caractère National ou International soit transmise pour avis au information au Comité Régional concerné.

Fait à MEZE le 18 novembre 2000.

Le Président

# Le point sur les compétitions

## a) TREBES :

Compétitions (400 4N, 800 M, 1500 M) proposée par la Commission Sportive du 05.07.2000 à Béziers (C. RICOME, L. DE LUCA, G. PORTES, D. HUIN, E. MIGNEREY, R. PFISZTER, A. ROUX, J. VAYEUR) validée par le CD du 12/07/00, le 12.11.2000 date imposée par la FFN.

Inscrite au calendrier Régional vu le 23.07 et adopté le 14.10.2000.

5 clubs : Trèbes, Castelnaudary, St Estève, Alès, MUC

24 engagements – Durée de la Compétition 70 minutes.

Bassin bloqué pour toute la journée.

Irresponsable de maintenir cette compétition même si elle est prévue au calendrier, même si se sont les enfants qui sont pénalisés. Par contre des épreuves d'encadrement auraient pu être proposées. Leçon à méditer et à retenir.

Compétition annulée.

## b) PERPIGNAN :

Compétition Inter Régionale des 9 et 10 décembre à Perpignan, meeting de qualification (B, M, C, J, S). Inscrite au calendrier par la Commissions Sportive du 5.07.2000, validée le 12.07.2000 et le 14.10.2000.

Comité Directeur du 14.10.2000 : information de Mme HUIN : la location du bassin est fixée à 60 000 F pour les 4 réunions.

*Décision* : ayant rendez-vous avec Mr Le Maire le 27.10 à 11 h, Mr GASTOU l'accompagnera.

Le 25.10.2000 : Par téléphone Mme HUIN informe Mr GASTOU que tout est réglé (vu le Directeur Adjoint du Bassin) : location supprimée.

Le 27.10.2000 : Le Président voit au CNS St ESTEVE Mme HUIN, qui confirme devant L. DE LUCA que la bassin nous est donné les 9 et 10 décembre sans location à payer.

Le vendredi 17.11.2000 à 23 h 15 : Appel téléphonique de Mm HUIN chez Mr le Président (Mme HUIN assistait aux obsèques de son père le 17.11 à Bordeaux) pour l'informer que le bassin du Moulin à Vent n'était pas à notre disposition les 9 et 10 décembre 2000.

18 novembre 2000 : AG du Comité à Mèze : L'information est portée à la connaissance des délégués.

Réactions diverses.

Pourquoi un dirigeant des ENP n'a t'il pas été sollicité ? Et si oui par qui ?

Pourquoi le Président n'a pas respecté la mission confiée ? (même si le dossier était réglé).

Intervention de Mr PLANCHARD : Doit voir les principales autorités de la Ville le 18.11.2000 vers 20 h. Demande délai de 48 h. Accordé.

*Réponse donnée* : le lundi 20.11.2000 à 10 h 15 : Refus.

Application de la décision prise par l'AG : Annulation de la compétition.

Le 20.11.2000.